

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 13 juin 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 29

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

**Etaient présents :**

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAQUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme ARENOU (empêchée) (Procuration à M. LONGEAULT)

M. GOURVENEC (Procuration à Mme CHIARETTO)

**Absents excusés :**

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

Mme LARABI

**MISE A JOUR ET EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERI ET  
EXTRA SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la dernière mise à jour du règlement intérieur des services péri et extrascolaires voté au conseil municipal du 5 décembre 2018,

**CONSIDERANT** les évolutions mises en œuvre au travers des communications faites aux familles pour faciliter l’accès aux activités

**CONSIDERANT** le courrier de Mme BATHILY et Mr GOURVENEK daté du 15 novembre 2023 qui rappelle les mesures de réservation des activités

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Education Enfance du 14 mai 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Fina BATHILY, Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**APPROUVE** la mise à jour et l'évolution du règlement intérieur des services péri et extrascolaires qui prendra effet dès le 2 septembre 2024.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires qui prendra effet le 2 septembre 2024, et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture  
le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20240625-2024-DEL-48-DE  
Date de réception préfecture : 27/06/2024